



APPEL DE PROJETS : INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIQUE

**CARREFOUR GIRATOIRE
7^E RUE ET BOULEVARD BARRETTE
VAL-D'OR**

10 JUIN 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. Objectif.....	1
2. Contexte du site.....	1
2.1 Localisation	
2.2 Environnement immédiat	
3. Caractéristiques et volumétrie de l'œuvre.....	2
3.1 Type et structure	
3.2 Dimensions et volumétrie	
3.3 Caractéristiques des matériaux	
3.4 Ancrage de l'œuvre.....	3
4. Thématique.....	3
5. Budget.....	4
6. Échéancier.....	5
7. Critères d'admissibilité.....	6
8. Processus de dépôt.....	6
9. Documents requis.....	7
10. Critères d'évaluation.....	8
11. Processus de sélection.....	8
12. Rencontre d'information & personne-ressource.....	9
Annexe 1 : Site d'accueil en photos.....	10
Annexe 2 : Vue en plan – voies de circulation.....	11
Annexe 3 : Lits de plantations environnants et essences des végétaux.....	12
Annexe 4 : Coupe transversale du site d'accueil et volumétrie de l'œuvre.....	14
Annexe 5 : Spécifications de la dalle de béton.....	15
Annexe 6 : Exemples d'œuvres ajourées.....	16

1. OBJECTIF

La Ville de Val-d'Or lance un appel de projets pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art publique permanente, destinée à être installée au centre du carrefour giratoire situé à l'intersection de la 7e Rue et du boulevard Barrette.

Ce document présente tous les détails nécessaires pour que les artistes intéressés puissent soumettre une proposition d'œuvre originale, significative et techniquement réalisable, en respect avec l'environnement et la vocation du lieu.

2. CONTEXTE DU SITE

2.1 Localisation

Le carrefour giratoire qui recevra l'œuvre en son centre relie deux voies publiques.

- **La 7e Rue sur l'axe nord-sud** : à partir du carrefour giratoire en direction nord, la 7^e Rue mène au centre-ville et au parc industriel; en direction sud, elle mène à la forêt récréative et à l'aéroport régional.
- **Le boulevard Barrette sur l'axe est-ouest** : voie de contournement permettant l'accès à la route 117 sans passer par le centre-ville; à partir du carrefour giratoire en direction ouest, le boulevard Barrette mène à un secteur commercial important (magasins grandes surfaces, centre commercial, restaurants); et mène à un secteur institutionnel et résidentiel en direction est.

2.2 Environnement immédiat

- Le carrefour giratoire est entouré par une zone qui sera boisée (plantation d'arbres à court terme).
 - La zone est une voie de circulation qui comprend une traverse piétonnière et une piste cyclable.
 - Le centre du carrefour giratoire sera aménagé avec des lits de plantations de divers végétaux.
 - L'œuvre sera déposée sur un promontoire, ancrée dans une dalle de béton, et devra respecter la volumétrie indiquée.
 - L'œuvre sera éclairée indirectement par l'éclairage de rue environnant.
-

3. CARACTÉRISTIQUES ET VOLUMÉTRIE DE L'ŒUVRE

3.1 Type et structure :

Le type d'œuvre souhaité est une **sculpture**.

Celle-ci doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Tridimensionnelle;
- Fabriquée d'une seule pièce ou de plusieurs pièces, mais dont toutes les composantes doivent être ancrées sur une base unique;
- Autoportante;
- Aucune pièce mobile ou démontable;
- Aucun élément tranchant ou pointu;
- Ajourée (le vent doit passer à travers l'œuvre et la neige ne doit pas s'accumuler de façon importante);
voir annexe 6 pour exemple d'œuvres ajourées
- Ne doit contenir aucun élément d'éclairage intégré.

3.2 Dimension et volumétrie

La base de la sculpture doit couvrir un diamètre maximal de 3 mètres.

À partir de la base de 3 mètres de diamètre, l'œuvre peut prendre jusqu'à 6 mètres de diamètre d'amplitude.

En hauteur :

- Minimum 6 mètres
- Maximum 8 mètres

Consultez l'annexe 4 pour constater la volumétrie minimale et maximale.

3.3 Caractéristiques des matériaux

Notez que la Ville de Val-d'Or, dans le cadre de cet appel de projets, est particulièrement ouverte aux propositions intégrant des matériaux recyclés, bien que cela ne soit pas une exigence.

Le ou les matériaux utilisés doivent répondre à ces critères :

- Aucune propriété réfléchissante;
- Durables et résistants aux intempéries ;
- Résistants aux variations climatiques;
- Résistants aux chocs accidentels et au vandalisme ;
- D'une durée de vie équivalente à celle du site estimée à 50 ans;
- Nécessite un entretien minimal.

Exemples de matériaux

Aluminium, acier inoxydable, acier peint ou galvanisé, bronze, pierre ou matériaux composites à haute durabilité.

3.4 Ancrage de l'œuvre

L'ancrage de l'œuvre sera possible grâce à une dalle armée en béton de ciment, existante sur le site d'accueil. L'œuvre y sera fixée à l'aide d'ancrages chimiques. Ces ancrages devront être fournis selon les spécifications techniques indiquées par l'artiste et son ingénieur en structure.

Les spécifications de la dalle de béton sont disponibles à l'annexe 5. Vous y trouverez aussi une coupe transversale de la dalle avec les élévations et l'épaisseur de l'isolant thermique.

4. THÉMATIQUE

L'œuvre devra s'intégrer harmonieusement à l'environnement immédiat et respecter les caractéristiques propres au site. Les annexes fournissent l'ensemble des informations nécessaires pour bien intégrer l'œuvre dans son contexte physique.

Sur le plan thématique, l'œuvre se veut identitaire et en hommage aux habitants qui ont façonné Val-d'Or au fil du temps.

Au-delà de l'activité économique qui a attiré les premiers arrivants, l'œuvre témoignera de l'appropriation du territoire par ses habitants, de la manière dont ils s'y sont enraciné et ont forgé une identité collective. Nous souhaitons que l'œuvre puisse être le reflet de cette identité et de l'attachement au territoire.

Plusieurs éléments peuvent être pris en compte, notamment, sur le plan humain, de la présence marquée et de l'influence des Premiers Peuples, premiers occupants du territoire. Val-d'Or s'est également développé, par ailleurs, grâce à l'apport de nombreuses communautés migrantes, faisant de l'**interculturalisme** une composante essentielle de son évolution.

La ville bénéficie aussi d'un **environnement naturel** privilégié : forêts boréales, de nombreux lacs et vastes étendues favorisant les activités de chasse, de pêche et de villégiature.

Val-d'Or occupe finalement une **position stratégique unique**, à la fois comme porte d'entrée du sud de la région et comme plaque tournante vers le nord du Québec. Elle joue ainsi un rôle central dans l'accessibilité géographique de la région. La **proximité de l'aéroport** renforce cette vocation; Val-d'Or dessert les communautés du nord via les services aéroportuaires et le transport aérien permet à une clientèle d'affaires et aux touristes d'accéder à la région.

Ces visiteurs qui arrivent à Val-d'Or par avion empruntent inévitablement le carrefour giratoire pour se rendre au centre-ville. L'œuvre qui y sera installée agira ainsi comme une signature visuelle marquante.

Cette richesse humaine, culturelle, naturelle et territoriale offre un riche terreau d'inspiration pour l'idéation de cette œuvre signature.

Enfin, l'œuvre devra être pensée pour traverser le temps, tant sur le plan esthétique que symbolique, et conserver toute sa pertinence auprès des générations futures.

La proposition devra clairement exposer la démarche conceptuelle et la portée sémantique de l'œuvre projetée, en lien avec les éléments cités ici.

5. BUDGET

Un montant forfaitaire de **24 000 \$ CAD avant taxes** est alloué à la réalisation de l'œuvre.

Ce montant couvre les frais suivants :

- Le cachet de l'artiste ou du collectif;
- La recherche et la conception;
- La réalisation d'un croquis sur papier de format 8 ½ par 11 ou 8 ½ par 14;
- Les coûts des matériaux;
- Les frais de fabrication (main-d'œuvre spécialisée);
- Les frais de transport et d'installation sur le site;
- L'assurance-responsabilité civile.

Les promoteurs doivent présenter une répartition budgétaire réaliste basée sur les postes budgétaires précités.

6. ÉCHÉANCIER

L'échéancier démontre la période d'engagement au projet; il peut être ajusté selon les besoins et les contraintes des parties. La date et les étapes de l'implantation de l'œuvre sur le site d'accueil seront sujets à une coordination plus précise au moment opportun.

Étapes	Dates
Lancement de l'appel de projets	Mardi 10 juin 2025
Rencontre d'information sur l'appel de projets (voir page 9)	Mercredi 18 juin 2025 à 19 h Salle Félix-Leclerc
Date limite de dépôt des propositions	Dimanche 21 septembre 2025
Présélection par le jury (2 à 3 propositions seront retenues)	Semaine du 6 octobre 2025
Contact avec les artistes retenus	Vendredi 10 octobre 2025
Présentation avec maquette des projets présélectionnés	Semaine du 27 octobre 2025
Sélection finale du projet	Semaine du 27 octobre 2025
Préparation du contrat	Semaine du 3 novembre 2025
Autorisation municipale	Lundi 17 novembre 2025
Signature du contrat	Semaine du 24 novembre 2025
Production de l'œuvre	Décembre 2025 à juin 2026
Livraison et installation de l'œuvre	À compter de juin 2026

7. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilités sont les suivants :

- L'artiste doit résider sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- S'il s'agit d'un collectif d'artistes, la majorité de ses membres doivent résider sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Le concept doit être inédit, innovateur et attrayant;
- Le concept doit avoir une qualité d'évocation pour la région (voir libellé de la thématique à la page 3);
- La proposition ne doit pas contenir de publicité ni de matériel promotionnel, ne doit pas s'apparenter à un logo d'entreprise ou à une marque déposée et ne doit pas faire référence à des produits de consommation;
- La proposition ne doit pas présenter d'éléments de nature à offenser ou à discriminer;
- La proposition ne doit pas faire la promotion de valeurs liées à des groupes d'intérêts religieux ou politiques;
- La proposition doit respecter les principes d'inclusion, de diversité et de respect;
- La proposition doit respecter le droit d'auteur, elle doit être entièrement originale et ne comporter aucune reproduction;
- Le projet déposé doit contenir tous les documents requis (voir page 7).

8. PROCESSUS DE DÉPÔT

Les artistes qui désirent déposer un projet dans le cadre de cet appel doivent rassembler les documents requis et les faire parvenir au Service culturel de la Ville de Val-d'Or AU PLUS TARD LE DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025.

Trois moyens peuvent être utilisés :

1. **Par courriel** à l'adresse suivante : brigitte.richard@ville.valdor.qc.ca
 - Les documents peuvent être insérés en pièces jointes ou vous pouvez fournir un lien vers une plateforme de stockage en ligne (cloud);
2. **Par la poste** à l'adresse suivante :
Service culturel – Ville de Val-d'Or
À l'attention de Brigitte Richard
Complexe Culturel Marcel-Monette
600, 7^e Rue
Val-d'Or, Qc, J9P 3P3
3. **En personne** en vous présentant au Service culturel, sur les heures d'ouverture
Complexe Culturel Marcel-Monette
600, 7^e Rue, Val-d'Or

Le Service culturel est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h, sauf les jours fériés du mardi 24 juin, lundi 30 juin et lundi 4 août.

La date indiquée au courriel ou sur le saut de la poste sera pris en compte pour statuer du respect de l'échéance.

9. DOCUMENTS REQUIS

Tous les documents suivants sont requis lors du dépôt du projet.

- Les coordonnées complètes de l'artiste chargé du projet (adresse postale, téléphone et courriel);
 - Le curriculum vitae ou portfolio de l'artiste;
 - Dans le cas d'un collectif, le curriculum vitae ou portfolio de tous les membres;
 - La description physique de l'œuvre projetée (maximum 3 pages):
 - Dimensions;
 - Composantes;
 - Assemblage des composantes si requis;
 - Matériaux choisis et leurs caractéristiques;
 - Les besoins d'entretien;
 - Type d'ancrage;
 - Estimation du poids.
 - Un croquis de l'œuvre sur papier de format 8 ½ par 11 ou 8 ½ par 14;
 - La démarche conceptuelle et la portée sémantique de l'œuvre projetée (maximum 1 page);
 - Un tableau détaillant la répartition du budget;
 - Toute autre information ou précision jugée nécessaire, par l'artiste ou le collectif, à l'appréciation de la proposition.
-

10. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Seuls les projets complets seront évalués de façon qualitative, grâce à une grille d'appréciation dont les critères sont les suivants :

1. Le niveau d'expertise de l'artiste ou du collectif;
2. La proposition présente une sculpture autoportante ajourée;
3. La proposition respecte la dimension et la volumétrie exigée;
4. Les matériaux proposés correspondent aux exigences quant à la qualité, la durabilité, les caractéristiques et l'entretien;
 - a. L'utilisation de matériaux recyclés
5. L'esthétisme de l'œuvre proposée;
6. La faisabilité technique de la proposition (processus de fabrication, d'assemblage, de manutention et d'ancrage);
7. La sémantique de la proposition en lien avec un ou plusieurs éléments identitaires et symboliques;
8. La qualité artistique et l'originalité;
9. La cohérence avec le lieu et sa pertinence à long terme;
10. Le budget complet et réaliste.

11. PROCESSUS DE SÉLECTION

L'étude des propositions est assurée par un jury formé des personnes représentant le *Conseil local du patrimoine et de la culture* et des personnes représentant la Ville de Val-d'Or.

Le processus de sélection se déroule en trois étapes.

Étape 1 :

La première étape consiste à analyser l'ensemble des dossiers pour retenir deux ou trois projets jugés les plus pertinents en fonction des critères.

Les artistes dont les dossiers sont retenus à la suite de cette première étape seront contactés le 10 octobre 2025.

Étape 2 :

Les artistes qui auront été contactés seront invités à présenter leur projet devant les membres du jury. Ces présentations incluent la réalisation d'une maquette en 3 dimensions à l'échelle 1 :20. Les artistes recevront un cachet pour la réalisation de cette maquette. À cette étape, les éléments techniques seront étudiés plus en détail.

Les présentations se dérouleront durant la semaine du 27 octobre 2025.

Étape 3 :

Le jury procédera à la sélection finale.

Le devis technique et le plan d'implantation seront réalisés en collaboration avec l'artiste chargé de projet et la Ville de Val-d'Or.

12. RENCONTRE D'INFORMATION & PERSONNE-RESSOURCE

Le mercredi 18 juin à 19h, à la salle Félix-Leclerc du Complexe culturel Marcel-Monette, le Service culturel de la Ville de Val-d'Or fera une présentation de cet appel de projets. La présentation sera suivie d'une période de questions.

Vous devez vous inscrire à cette soirée avant 16 h 30 le mardi 17 juin, en [complétant le formulaire d'inscription](#).

Nous privilégions que les participants soient présents sur place afin de faciliter les échanges.

Cependant, nous comprenons qu'il peut y avoir des contraintes. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous pouvez [demander à recevoir l'enregistrement](#) de la présentation en **complétant le formulaire d'inscription**. Un lien vers l'enregistrement vous sera envoyé par courriel dans les jours suivants.

PERSONNE RESSOURCE

Brigitte Richard, coordonnatrice au développement culturel
Service culturel – Ville de Val-d'Or
brigitte.richard@ville.valdor.qc.ca
819-825-3060 poste 4222

Complexe Culturel Marcel-Monette
600, 7^e Rue
Val-d'Or, Qc, J9P 3P3

ANNEXE 1
Photos du site d'accueil



Vue vers l'ouest (boulevard Barrette)



Vue vers le sud (vers l'aéroport)
7e Rue



Vue vers l'est

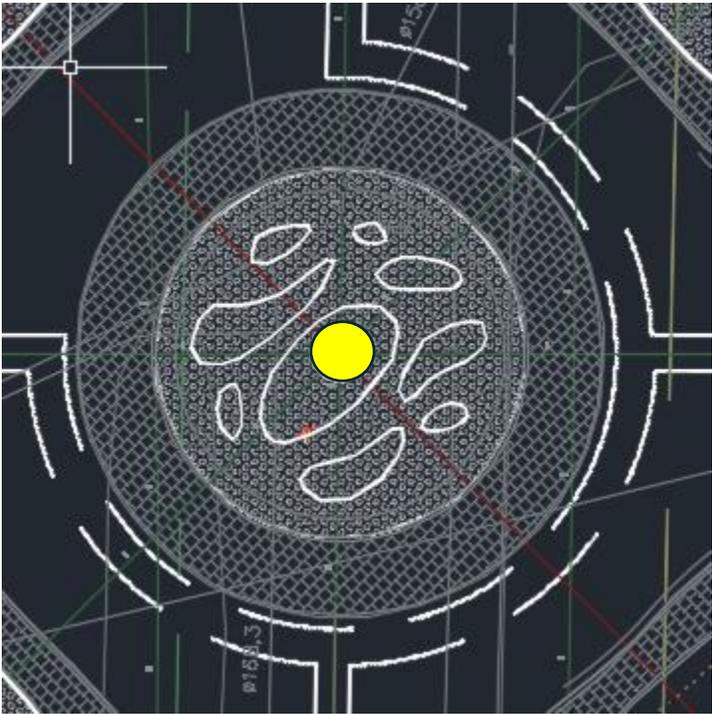


Vue vers le nord (centre-ville)
7e Rue

ANNEXE 2
Vue en plan – voies de circulation

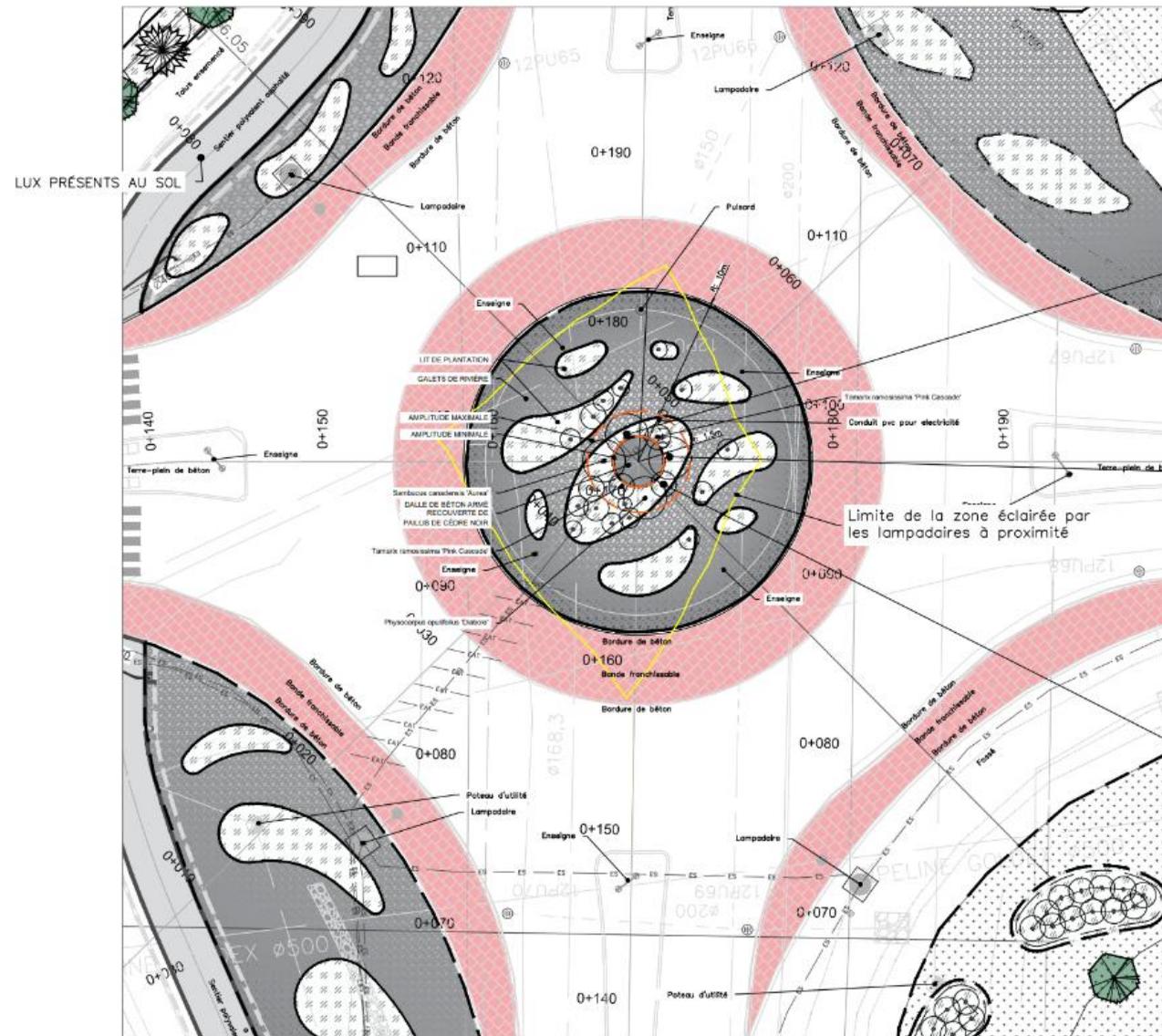


Dalle 3 mètres de diamètre



ANNEXE 3

Lits de plantations environnants et essences des végétaux



ARBUSTES À LA BASE DE L'OEUVRE D'ART



Physocarpus opulifolius 'Diabolo'



Sambucus canadensis 'Aurea'



Physocarpus opulifolius 'Amber Jubilee'



Les végétaux entourant l'œuvre auront la fonction de cacher l'ancrage en période estivale. Les végétaux peuvent monter jusqu'à 1.5 mètre, mais sans créer d'effet opaque; les branchages vont plutôt créer une sorte de mouvement.

La base de l'œuvre et la zone de 1,5 mètre à partir du sol seront visibles en l'absence de feuillages, fleurs et verdure.

Ainsi, la proportion visible de l'œuvre varie tout au long de l'année par la présence au non de feuillages, fleurs, verdure ou de neige.

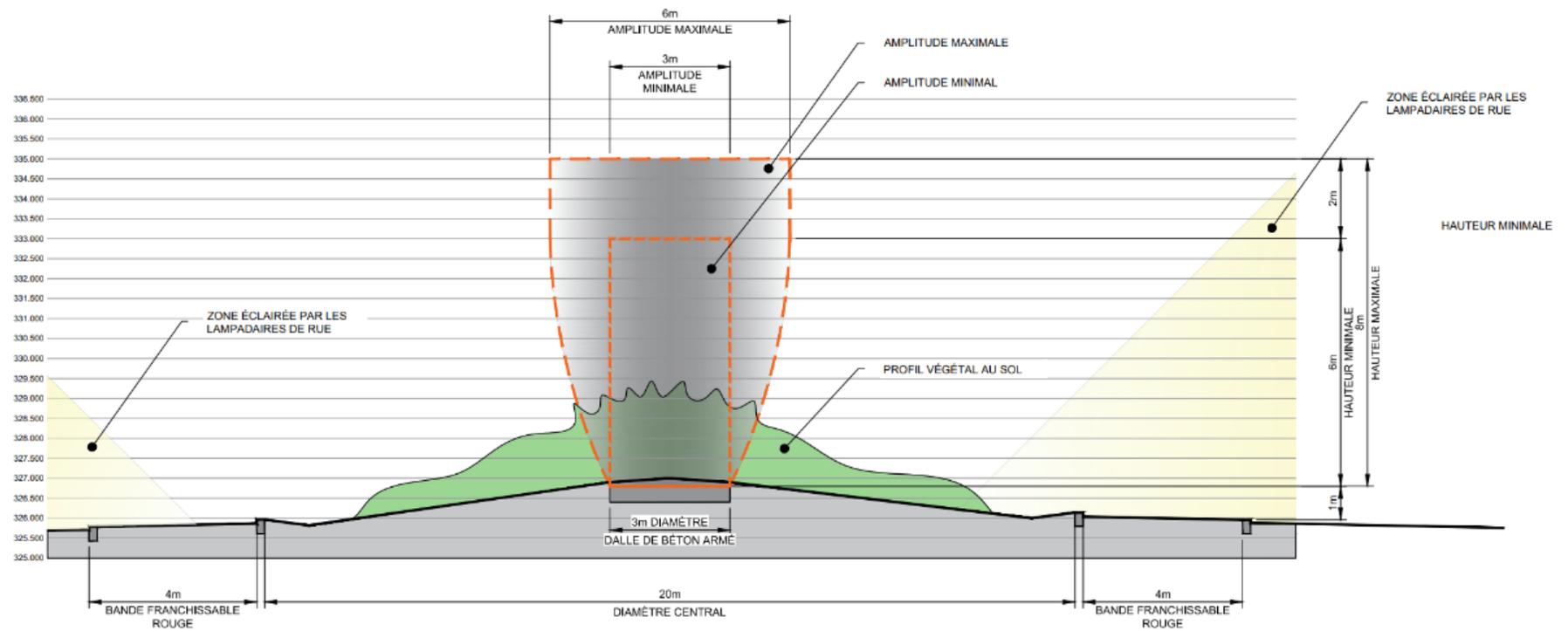
Images d'inspiration de l'aménagement paysager



**les végétaux seront entourés
de galets et de pierres grises**

ANNEXE 4

Coupe transversale du site d'accueil et volumétrie de l'œuvre



COUPE ÉLÉVATION DU CENTRE DU CARREFOUR GIRATOIRE

ANNEXE 6
Exemples d'œuvres ajourées

